

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 octobre 2022

Délibération n° 2022-96

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 51

Pouvoirs : 7

Absent excusé : 1

Absents : 4

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 octobre 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

ENFANCE/JEUNESSE

AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Pour rappel et comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche Famille et l'Etat, les conventions territoriales globales sont généralisées progressivement à l'ensemble du territoire.

En parallèle, les financements bonifiés versés au titre des contrats enfance et jeunesse (cej) font l'objet d'une réforme prévue par la circulaire Cnaf du 16 janvier 2020. A l'expiration des cej existants, ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés.

L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une Ctg et soutenus financièrement par les collectivités signataires en sera bénéficiaire.

Le présent avenant vise donc à formaliser cet engagement des cofinanceurs dans un objectif de maintien des services aux familles en intégrant les communes volontaires à la Convention Territoriale Globale initialement signée avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne et la Ville de Saverne le 21 décembre 2021. Cela permettra aux dites communes et sans autres engagements, de participer au comité de pilotage politique de cette dernière composée :

Pour les collectivités

- Le Président de la Communauté de communes, les Maires et les élus thématiques concernés
- Les représentants des services

Pour la Caf

- Le Président ou son représentant
- Le Directeur
- Les représentants des services

Ce comité comprendra dans sa composition un ou des représentants de la **Collectivité Européenne d'Alsace** (élu et agents)

Il se réunira une fois par an avec pour objectifs :

- de réaliser un bilan des actions engagées,
- de définir des perspectives pour la période à venir.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

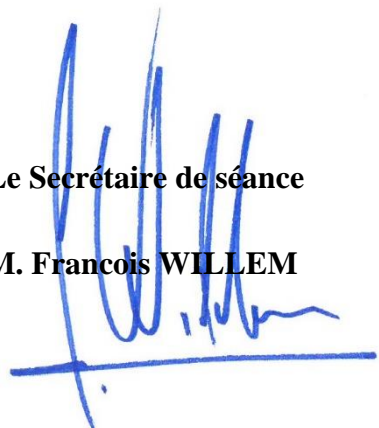
- a) d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention,
- b) d'autoriser le Président à signer les avenants ultérieurs qui auraient pour unique finalité d'intégrer à ladite convention territoriale globalisée des Communes du territoire qui décideraient d'adhérer plus tard à la démarche.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 07 novembre 2022

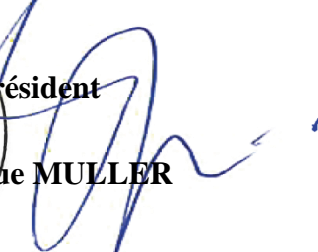
Le Secrétaire de séance

M. Francois WILLEM



Le Président

Dominique MULLER



Mise en ligne : le 10/11/2022

Accusé de réception en préfecture
067-200068112-20221027-2022-96-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022